

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 02 JUILLET 2026

Nombre de
Conseillers élus
15

L'an deux mille vingt-six, le 02 juillet
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Aurélien MEROT

Conseillers en
fonction
15

Présents : Mme Priscille BAKAJ - M. Jean-Marc JUND, Mme Nadine CHOLLEY, Adjoints - M. Francis BACH - M. Olivier BAZILLE - Mme Sophie TSCHIRHART - Mme Séverine SEMAL - Mme Violaine FUETTERER - Mme Laurence KILKA - M. Ugo MORONI - M. Robin HARTMANN - Mme Carole CAVELTI - M. Hervé DECOURSIERE - M. Patrick JENNY

Conseillers
présents
15

Absent excusé et non représenté : /

Absent : /

A donné procuration : /

Mme Priscille BAKAJ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

4. Travaux

4.1. Aménagement de sécurité de la RD 21 et de la rue de l'Eglise : Attribution du marché de travaux

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21, L.2131-1 et L.2131-2 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les dispositions relatives aux marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) ;

Vu la délibération du 12 février 2026 approuvant le lancement d'une consultation selon une procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de sécurité de la RD 21 et de la rue de l'Eglise, comprenant le lot n° 1 « Voirie et réseaux humides » et le lot n° 2 « Réseaux secs » ;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser les travaux ci-dessous, dont les crédits sont inscrits au budget communal, section d'investissement ;

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée et que les avis d'appel public à la concurrence ont été publiés le 11 mars 2026 ;

Considérant l'ouverture des plis intervenue le 7 avril 2026 ;

Considérant la négociation n°1 engagée pour le lot n° 1 « Voirie et réseaux humides » et le

lot n°2 « Réseaux secs »;

Considérant les modifications apportées au projet à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, à savoir :

- l'extension du périmètre des travaux avec l'ajout d'un plateau surélevé ;
- la réalisation d'un enrobé coloré sur les trottoirs ;
- la modification des bordures de la rue de l'Eglise afin de leur conférer un aspect plus qualitatif ;
- l'intégration d'un pavage en granit au droit des accès à la mairie ;

Considérant la négociation n°2 engagée pour le lot n° 1 « Voirie et réseaux humides » ;

Considérant que plusieurs opérateurs économiques ont remis des offres recevables dans le délai imparti ;

Considérant que l'analyse des offres, réalisée selon les critères définis dans le dossier de consultation des entreprises (DCE), a été établie par le cabinet BEREST, maître d'œuvre, en concertation avec la commune de Bruebach, qui l'a approuvée ;

Après avoir pris connaissance des résultats de cette analyse et après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **attribue** le marché aux entreprises suivantes :
 - Lot 1 Voirie et Réseaux humides
Entreprise COLAS France – Etablissement Vosges
3 rue de l'Avenir 88150 THAON LES VOSGES
Total € HT : 562 680,50 - Total € TTC 675 216,60
 - Lot 2 Réseaux Secs
SPIE CITY NETWORK
55 rue de Pfstatt 68200 MULHOUSE
Total € HT : 49 716,00 - Total € TTC 59 659,20
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux relatif l'aménagement de sécurité de la RD21 et de la rue de l'Eglise, ainsi que toutes les pièces afférentes au marché de travaux.

BRUEBACH le 06 juillet 2026

La Secrétaire de séance,
Priscille BAKAJ



Le Maire,
Aurélien MEROT

